



# COMMUNE DE LA VERRERIE

**Assemblée communale du mardi 11 décembre 2012, dès 20h00**

**Présidence** : M. Le Président, Syndic

**Scrutateurs** : M. Jean-Michel **Currat**, Jean-Charles **Vial**, Didier **Santschi**, Olivier **Perrin**

**Rédactrice** : Mme Catherine **Mesot**, Secrétaire

Nombre de citoyennes et citoyens inscrits : **766**  
Nombre de citoyennes et citoyens présents : **59** (53 sans le conseil communal)  
La majorité est : **30** (27 sans le conseil communal)

\* \* \* \* \*

Marc Fahrni, Président de l'assemblée, a le plaisir d'accueillir les citoyens et citoyennes à l'assemblée communale du 11 décembre 2012 qu'il salue cordialement au nom du Conseil communal. Il relève en particulier la présence de Monsieur Denis Grandjean, député, ainsi que des anciens syndics et excuse Pascale Pahud, Conseillère communale, Marie-Pierre Grossrieder, membre de la Commission d'aménagement, Joseph Vial et Christine Pittet, membres de la Commission financière.

Le Président débute l'assemblée par une introduction, en soulignant qu'ont est au terme d'une année très riche en débat et en événements pour les communes de la Veveyse.

Il poursuit par une brève rétrospective. Dans les années 70, le district avait consenti à des efforts financiers importants pour offrir à sa population un hôpital, deux homes et une école secondaire. Quarante ans plus tard, ces sujets sont plus que jamais d'actualité. En effet, aujourd'hui les homes ont besoin d'être agrandis, rénovés et doivent répondre aux normes cantonales. Le Cycle d'orientation demande également d'être agrandi et voire un nouveau bâtiment sera créée, tout dépend des résultats de l'étude démographique en cours. Quant à l'hôpital, il sera repris par les communes de la Veveyse, le Conseil d'Etat ayant décidé de la fermeture du site. Il nécessitera dès lors d'une adaptation pour y accueillir différentes structures.

Plusieurs sujets sont à l'étude dans notre district comme la fusion des communes, la fusion des services sociaux, la création d'un service professionnel pour les curatelles, le RER Bulle-Palézieux. A cela on ajoute pour notre commune notre projet de nouvelles infrastructures scolaires, ainsi que tous les dossiers qui constituent la vie d'une commune, pour une seule année cela fait beaucoup.

C'est néanmoins motivé et dispos que le Conseil communal propose de débiter cette assemblée. Avant d'entamer le point 1. du tractanda, le Président procède aux modalités d'usage.

## **Tractanda de l'assemblée**

L'assemblée de ce soir a été convoquée par avis dans la feuille officielle, aux piliers publics, ainsi que par un tout ménage. Le mode de convocation ne suscite aucune remarque, si bien que l'assemblée peut débiter. Les scrutateurs sont nommés et remerciés d'accepter cette charge.

Le règlement de l'AES n'avait pas été présenté lors la dernière assemblée, car la commune ne disposait pas encore du préavis du Service de l'enfance et de la jeunesse. Ce règlement n'est pas non plus à l'ordre du jour ce soir, la commune n'ayant pas obtenu le feu vert à temps, mais il a été approuvé et sera à l'ordre du jour de la prochaine assemblée.

## **1. Procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire du 26 avril 2012**

Le Président note que le procès-verbal de l'assemblée d'avril 2012 relève le point consacré aux nouvelles structures communales. Ce sujet a déjà été largement débattu. Il sera repris au point 5 de ce soir, sous forme uniquement d'une présentation du concours choisi.

Le protocole de l'assemblée du 26 avril 2012 ne suscite ni remarque ni question. Il est soumis à l'approbation et est accepté à l'unanimité.

Le Président passe la parole au responsable des finances pour la présentation du budget 2013.

## **2. Budget 2013**

### **2.1 Présentation générale du budget de fonctionnement et d'investissement**

Thierry Vial souligne qu'un tableau « Excel » résumant le budget 2013 a été distribué sur les tables; toutefois seule la version officielle de la caissière fait foi. Le budget officiel était disponible 10 jours avant l'assemblée auprès de l'administration communale et les citoyens avaient l'occasion d'en demander une copie.

#### **Budget de fonctionnement**

Le budget de fonctionnement 2013 est présenté à l'écran. Il est commenté dans le détail par Thierry Vial. Le déficit s'élève à 32'421 francs 10. On peut y voir l'augmentation de la contribution immobilière à 1,5 ‰, ainsi que l'augmentation de l'impôt sur le revenu et la fortune et de l'impôt sur le bénéfice et le capital à 83 centimes qui seront proposés au vote ce soir.

Il projette à l'écran un tableau sur lequel figure l'augmentation des charges de 2011 à 2012 et l'estimation de 2012 à 2013. Le total des charges est presque de 4 millions.

Le budget a été chiffré de manière à ce que les charges soient calculées au plus juste et les produits de manière prudente.

Les comptes sont lus dans le détail, Thierry Vial y a ajouter les précisions suivantes :

#### **0 ADMINISTRATION**

La diminution des charges de ce chapitre par rapport au budget 2012 est de 8.6%.

#### **1 ORDRE PUBLIC**

14. Police du feu : Il y a une augmentation de la taxe non pompier.

141. Corps intercommunal des sapeurs-pompier : le compte est équilibré.

Le total du chapitre « Ordre public » présente des charges pour fr. 20'230 francs 90, contre 24'177 francs 35 l'an passé, soit sensiblement identique au budget 2012.

#### **2 ENSEIGNEMENT ET FORMATION**

20. Ecole enfantine : Il y a 9% d'augmentation de charge provenant du pot commun cantonal pour l'école enfantine.

L'essentiel de notre misère financière vient de l'augmentation de ces pots communs. Ceux du canton augmentent en rapport avec la population. Il y a lieu de compter 1'000 francs par habitant pour les pots communs du canton et de la Veveyse.

21. Ecole scolaire obligatoire : l'écolage a été augmenté à 70 francs, au lieu de 50 francs. L'écolage n'avait pas été augmenté depuis longtemps.

219 Accueil extrascolaire (AES) : ce compte présente une charge totale de 28'565 francs.

Le total du chapitre « Enseignement et formation » présente un excédent des charges de fr. 1'215'961 francs 55, soit une augmentation de 6,5%.

### **3 CULTE, CULTURE ET LOISIRS**

30. Culture : les charges sont de 45'558 francs 35, elles sont en diminution.

33. Parcs publics, chemins pédestres : Il y a pour 6'500 francs de fond d'entretien du sentier. L'augmentation de 5'000 francs tient compte du projet de travaux de réfection projetés par l'association à Tire d'Aile.

Le total de ce chapitre « Culte, culture et loisirs » présente un résultat 71'978 francs 10 pour une augmentation des charges de 4%.

### **4 SANTE**

40. Hôpitaux : L'augmentation a déjà été annoncée l'an passé. Elle est due à l'engagement d'une équipe supplémentaire d'ambulancier.

41. Homes médicalisés : Il y a une très forte augmentation de la participation aux frais d'accompagnement. Pour la rénovation des deux EMS, les frais sont répartis selon la clef Veveysanne, le nombre de résidents n'a plus d'influence.

Le total du chapitre « Santé » présente un résultat 309'820 francs 15, soit une augmentation des charges de 8%.

### **5 AFFAIRES SOCIALES**

50. AVS/AI/APG/AC : L'agence a été reprise par l'administration communale.

52. Caisse maladie et accidents : le canton a repris ce dossier.

54. Protection de la jeunesse : Il y a une diminution de 30%.

541. Ecole maternelle Le Nuage bleu : le déficit est de 22'400 francs, contre 20'500 francs au budget 2012.

55. Invalidité : C'est un pot commun cantonal important. Cette année ce pot commun est en légère baisse, 258'923 francs 90. Toutefois il avait fortement augmenté l'an passé.

58. Assistance : 125'000 de charges, le pot commun veveysan se monte à 52'610 francs 70. Les repas à domicile coûtent 7'000 francs, ils ont été refacturés aux bénéficiaires 6000 francs. La commune prend en charge la livraison.

581. Service social de la Haute Veveyse : C'est un compte équilibré.

Le chapitre « Affaires sociales » finit par un résultat négatif de fr. 466'566 francs 80.

### **6 TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS**

62. Routes communales et génie civil : les charges sont de 165'522 francs, elles diminuent de 15%.

65. Trafic régional : Les CFF augmentent le prix de leur carte journalière facturée 22'600 francs l'an prochain, il coûte 24'600 francs cette année. La commune a par conséquent modifié le prix d'achat à 40 francs pour les résidents de la commune et 45 francs pour les résidents hors commune.

Quant à la participation au pot commun cantonal pour le trafic régional, il augmente de 12,5%.

Ce chapitre totalise des charges et des produits aboutissant à un résultat de fr. 214'947 francs en négatif.

## **7 PROTECTION ET AMENAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT**

72. Ordures ménagères : Le remboursement des taxes de 42'000 francs n'est plus viré dans le compte « déchetterie », de même pour les produits des taxes.

721. Déchetterie intercommunale : ce compte affiche un déficit de 52'000 francs.

79. Aménagement du territoire : Le produit des permis de construire s'élève 10'000 francs. L'augmentation de ce poste provient de la modification du RCU qui est basé sur la procédure veveysanne mise en place cette année.

Le total de ce chapitre donne un résultat négatif de 34'124 francs 90.

## **8 ECONOMIE**

81. Forêts : La vente de bois est estimée à 25'000 francs, le prix du bois étant bas.

84. Café de la Croix fédérale : Il s'agit du mobilier. Le bénéfice sur l'inventaire se monte à 2'400 francs.

Le total de ce chapitre prévoit un bénéfice de fr. 5'376 francs 20.

L'assemblée n'a pas de remarque ou question à formuler.

## **9 FINANCES ET IMPÔTS**

90. Impôts : Thierry Vial explique que selon le canton, sans changer de taux d'impôt, on peut estimer les rentrées fiscales en prenant le montant de 2010 plus 6,6% qui correspond à l'augmentation de la population et par conséquent des entrées d'impôts. Le canton travaille avec les chiffres l'année 2010, puisque ce sont les derniers chiffres connus.

Sans l'augmentation d'impôts, on arrive à un produit pour l'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques de 1'540'000 francs. Avec l'augmentation proposée ce soir, on arrive à 1'598'000 francs. L'explication de l'augmentation proposée est présentée juste après.

L'impôt pour les entreprises va diminuer même avec l'augmentation prévue. Ceci est dû aux allègements fiscaux pour les entreprises.

93. Péréquation financière : L'attribution à la péréquation des ressources se monte à 335'342 francs. L'attribution de la péréquation des besoins est de 55'909 francs.

Le bénéfice projeté en prenant en compte les augmentations des impôts à l'ordre du jour est de 2'557'149 francs 50.

Thierry Vial passe ensuite au point 2.2, 2.3 et 2.4 du Tractanda, traitant des augmentations des impôts. Il reviendra à la présentation du budget d'investissement juste après.

### **Budget d'investissement**

## **2 ENSEIGNEMENT ET FORMATION**

20. Ecole enfantine : Etude pour les nouvelles infrastructures scolaires. 460'000

## **6 TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS**

62. Routes communales et génie civil : Réfection des routes AF. 20'000

## **7 PROTECTION ET AMENAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT**

70 : Approvisionnement en eau :

- Installation d'un réducteur de pression à Grattavache : 35'000

- Etude pour la source du Moyon : 75'000

79. Aménagement du territoire :

- Révision du PAL, crédit supplémentaire : 50'000

Le total du budget d'investissement s'élève à 680'000 francs de dépenses.

La parole n'est pas demandée par les citoyens et citoyennes.

## 2.2 Modification du coefficient de l'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques de 80% à 83% de l'impôt cantonal de base

## 2.3 Modification du coefficient de l'impôt sur le bénéfice et le capital des personnes morales de 80% à 83% de l'impôt cantonal de base

Thierry Vial explique à l'assemblée quelle est la situation de la commune. A ce titre, il a préparé plusieurs tableaux comparatifs qui sont présentés à l'écran et commentés.

### Charges liées

Les charges liées ont augmenté de 195 francs par habitant, ce qui donne un montant de 220'000 francs de plus depuis 2010 en déduisant ce qu'on touche de la péréquation et de l'impôt sur les véhicules. Il est précisé que la péréquation consiste à donner un subside aux communes pauvres par le versement des communes riches. Les pots communs coûtent 1'020 francs de plus par habitant.

### Impôt moyen

Présentation de l'impôt cantonal moyen par habitant. On s'aperçoit que notre commune se situe bien en dessous de la moyenne cantonale qui est de 2'596 francs par habitant. Notre commune ayant un impôt moyen par habitant de 1'751 francs, soit un tiers de moins que la moyenne cantonale. Il faudra 800'000 francs d'impôt supplémentaire pour arriver à la moyenne cantonale. L'ensemble de notre commune avait la même proportion d'impôt en 2001.

### Baisses cantonales

Un autre facteur qu'il y a lieu de prendre en compte est la baisse de l'impôt cantonal. Il y a eu huit baisses d'impôt cantonal depuis 2004. Celles-ci ont bien évidemment des conséquences pour notre commune : si le taux est inchangé, il y a moins d'entrées d'argent.

### Comparatif quant au taux d'impôt

Un tableau comparatif du taux d'impôt de chaque commune du canton depuis 2004 est exposé. Notre commune se situe au 39<sup>ème</sup> sur 165 communes du classement des baisses d'impôts. Avant la fusion, en 2004 Progens était à 95%, Grattavache à 100% et Le Crêt à 110%. Il y a eu 15% de baisse d'impôt en moyenne de 2004 à 2012.

Le taux d'impôt de notre commune est faible, surtout par rapport à la masse fiscale qui est également faible. Il y a six communes dans le canton qui ont un impôt moyen par habitant inférieur à notre commune.

### Indice du potentiel fiscal

Un autre indicateur plus pertinent est l'indice du potentiel fiscal qui combine tous les impôts. La moyenne est de 100%. Notre commune figure au 13<sup>ème</sup> depuis la fin, elle est donc aussi assez mal placée. Les communes qui sont en-dessus de 100% paient à la péréquation et celles en-dessous reçoivent.

Il y a 95 communes qui prélèvent autant ou plus haut que notre taux d'impôt. Là aussi Thierry présente un tableau.

### Dettes

Notre commune arrive cependant à boucler ses comptes dans cette situation, ce qui veut dire qu'il y a une bonne gestion des finances communales et surtout il n'y a pas de dettes. Le tableau des dettes est présenté à l'écran. La moyenne cantonale des dettes est de 2'500 par habitants.

### Statistiques fiscales de l'administration fédérale

Cette statistique est basée sur la charge fiscale totale pour notre commune, soit le revenu brut. Thierry Vial commente cette statistique et relève que les habitants de notre commune ne sont pas si désavantagés par rapport aux autres communes de Suisse.

### Augmentation d'impôts sollicitée

L'augmentation proposée par le Conseil communal est modérée puisqu'il passe de 80 à 83 centimes. Il est nécessaire à court terme, mais aussi à long terme puisqu'il y a lieu de prendre en compte la construction des nouvelles infrastructures scolaires. .

### 2.4 Modification du coefficient sur la contribution immobilière, calculé sur la valeur fiscale, de 1‰ à 1,5‰

267 personnes sont propriétaires dans notre commune. Il y a 45 entreprises agricoles. 144 personnes qui n'habitent pas la commune paient la contribution immobilière et 11 personnes morales, dont les sociétés immobilières.

Il y a eu une importante baisse du taux de la contribution immobilière lors de la fusion. Avant la fusion, cette contribution était de 3‰ à Progens, de 2,5‰ à Le Crêt et de 1‰ à Grattavache.

Un tableau des contributions immobilières des communes du canton est projeté à l'écran. Seule six communes ont une contribution plus basse que notre commune.

Suite à cet exposé, il est demandé à l'assemblée s'il y a des questions ou remarques. Ce n'est pas le cas.

Le Président passe à la présentation du budget d'investissement.

### 2.5 Crédit pour l'étude de la réfection des routes AF

Le Président passe au point suivant et informe qu'il y a plusieurs assemblées qu'on parle de l'étude de réfection des routes. Le projet de la réfection de la route du Lucheran a déjà été présenté, le canton a informé que cette route AF devait faire l'objet d'un dossier complet des routes AF à réfectionner.

L'objet traité ce soir concerne la rénovation des tronçons desservant des propriétés agricoles. La commune touchera jusqu'à 57% de subvention pour la réfection de ces routes.

Il présente l'offre établie par le bureau de géomètres qui estime le coût à 20'500 francs. En soustrayant le rabais de 10% de 2'050 francs, on arrive à un montant de 1'845 francs, que le Conseil communal propose d'arrondir à 20'000 francs.

L'assemblée ne soulève pas de question suite aux explications données sur ce point.

### 2.6 Crédit supplémentaire pour l'adaptation du PAL

Le Président présente la demande de crédit supplémentaire pour l'adaptation du PAL en soulignant que c'est le troisième crédit d'investissement passé devant l'assemblée. La première fois, un budget de 60'000 francs avait été voté, la deuxième 30'000 francs de rallonge.

Le Président explique que notre PAL a été partiellement approuvé par le Conseil d'Etat. Des adaptations doivent encore être apportées. Elles feront l'objet d'une enquête préalable. Entre autre, la Loi sur les énergies n'existait pas lors de l'établissement de notre PAL. Aujourd'hui cette Loi est en vigueur et il y a lieu d'ajouter ce point à notre PAL.

Le Conseil communal et la Commission d'urbanisme se sont rencontrés pour examiner les mesures à prendre pour répondre aux requêtes du canton. Il ressort des discussions que l'étude du PAL a débuté à la fusion et que depuis lors les terrains se sont beaucoup construits, raison pour laquelle le Conseil suggère de réexaminer les zones et de profiter de l'enquête préalable pour ajouter des zones à bâtir.

Ce soir, le conseil communal demande un crédit supplémentaire de 50'000 francs. L'offre de l'urbaniste communal est précisée : elle correspond aux émoluments pour l'examen et l'approbation, la mise à jour du fond cadastral, les frais d'impression des plans, les frais de publication, l'intégration du PAL à notre système de géodonnées par le géomètre, le développement d'un plan des énergies pour un montant de 14'200 francs. A cette offre il y a lieu d'ajouter la facture ouverte de l'urbaniste de 15'983.70 francs, on arrive à un montant de 30'200 francs. Il y a lieu d'ajouter 5'000 pour le traitement des éventuels recours.

Le Conseil communal propose de prévoir un budget de 50'000 francs pour pouvoir travailler sur l'ajout de zones à bâtir.

L'assemblée n'a pas de remarque ou question à formuler quant à cet objet.

Le Président remercie Thierry Vial pour sa brillante présentation du point 2. Il demande une nouvelle fois à l'assemblée s'il y a des questions.

Marc Pauchard s'interroge sur la hausse d'impôt de 3% et demande si le taux de 83% va durer ou si une nouvelle augmentation de l'impôt est prévue pour l'année prochaine. Il demande si la commune a réalisé une planification financière.

Thierry Vial répond que la commune a établi une planification financière sommaire lors de la présentation du projet des écoles, on parlait alors de 5 centimes supplémentaires. Ce soir, le Conseil communal n'a pas présenté de planification financière, car le canton vient tout récemment de transmettre sa planification. Ces chiffres manquaient pour établir et présenter une planification correcte à l'assemblée de ce soir. Maintenant la mise à jour de la planification communale pourra être établie. Elle sera présentée probablement à l'assemblée du printemps prochain pour le projet de l'école.

Pour l'an prochain, il est très difficile à dire s'il y aura lieu de demander une augmentation d'impôt.

## ➔ Rapport de la Commission financière

M. le Président donne la parole à Frédéric Deillon, Président de la Commission financière, pour la présentation de son rapport.

La Commission financière s'est réunie au complet le 20 novembre dernier afin de prendre connaissance et d'analyser les budgets de fonctionnement et d'investissement 2013. Cette séance s'est déroulée sous la direction du responsable des finances, Thierry Vial, et de la caissière communale, Marie-Anne Chollet.

### Budget de fonctionnement

Au sujet du budget de fonctionnement, force est de constater que la marge de manœuvre du Conseil communal reste toujours aussi restreinte en raison des proportions considérables des charges liées, sur lesquelles il n'a pas d'emprise.

La Commission financière remercie Thierry Vial et Marie-Anne Chollet pour leur collaboration, l'excellente présentation des différents budgets et surtout pour leur transparence et leur objectivité dans les différents dossiers traités.

Il relève que pour la troisième année consécutive le budget se solde par un déficit de plus de 30'000 francs, soit pour cette année un excédent de charges de 32'421 francs 10, même si le budget des charges est le résultat d'un calcul au plus juste, sans dépenses injustifiées.

Force est de constater que la santé financière de notre commune doit passer par une augmentation du coefficient d'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques, de même que celui sur le bénéfice et le capital des personnes morales. Pour ces deux impôts nos représentants communaux proposent de passer de 80% à 83%. Cette légère augmentation permettra d'absorber une partie des excédents de charges.

Par conséquent la Commission propose aux citoyens d'accepter cette modification du coefficient prévue aux points 2.2 et 2.3 du Tractanda.

De plus, afin de soulager un peu le budget communal, une augmentation de la contribution immobilière est soumise ce soir au vote des citoyens. Seuls les comptes 2013 pourront nous dire si cette augmentation était un peu prématurée. Mais en l'état actuel des choses, et surtout des budgets présentés, cette modification semble justifiée. Notre commune a besoin de diminuer ses charges. La Commission financière affirme qu'aucune dépense abusive n'est prévue dans le budget 2013. Un effort financier est demandé aux propriétaires, mais cet effort est vital pour la santé financière de notre commune.

De ce fait, la Commission financière demande aux citoyens d'accepter l'augmentation du coefficient sur la contribution immobilière qui passera de 1‰ à 1,5 ‰.

## Budget d'investissement

Sachant que ce projet sera financé par les liquidités disponibles en banque, La Commission financière donne un préavis favorable au crédit pour l'étude de la réfection des routes AF, d'un montant de 20'000 francs.

Quant au crédit supplémentaire pour l'adaptation du PAL, la Commission financière a largement débattu sur ce nouvel investissement et est arrivée à la conclusion qu'il était important de donner aux différentes parties responsables de l'adaptation de notre PAL les ressources nécessaires pour clore enfin ce dossier. Cet investissement sera financé par les liquidités disponibles en banque. Par conséquent, la Commission financière donne un préavis favorable à ce crédit supplémentaire de 50'000 francs.

## Vote final du budget de fonctionnement

La Commission financière donne un préavis favorable au budget de fonctionnement 2013. Il remercie chaque conseiller communal, ainsi que la caissière et les secrétaires pour la qualité et l'importance du travail consacré à la bonne marche de notre commune.

Le Président remercie à son tour Frédéric Deillon, ainsi que la Commission financière. Il remercie aussi Thierry Vial et Marie-Anne Chollet.

## Remarques et questions des citoyens et citoyennes

Denis Esseiva s'informe au sujet du crédit demandé pour l'adaptation du PAL, en demandant s'il y a suffisamment de terrain à bâtir sur le territoire communal. Le Président relève que la volonté du Conseil communal est d'investir un peu plus pour justement ajouter des zones à bâtir. Une séance sera organisée en janvier avec l'urbaniste communal. Les propriétaires touchés seront avisés. Il explique que le Conseil communal a rencontré les TPF qui envisagent une nouvelle gare à La Verrerie. Pour mener à bien ce dossier, des aménagements devront être effectués et des terrains devront être affectés en zone d'intérêt public. Quant à la zone des Chupiyè, les TPF vont démolir une bâtisse qui sert au stockage de leur matériel à Châtel-St-Denis, leur projet est de construire une nouvelle halle sur leur terrain situé aux Chupiyè.

Denis Grandjean félicite Thierry Vial pour son excellent exposé. Il informe, au sujet des baisses d'impôts, que le canton doit avoir un équilibre budgétaire. Ces baisses résultent pour les années 2009, 2010 et 2011 à une baisse d'impôt pour la commune de La Verrerie. Il y a 179'000 francs de moins par année, aussi sur les 110'000 francs demandés en plus ce soir, il y a encore environ 70'000 de baisse qui n'est pas rattrapée. Il termine en disant bravo à tout le Conseil communal pour son travail.

## 2.7 Vote final du budget de fonctionnement et d'investissement

2.2 Modification du coefficient de l'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques de 80% à 83% de l'impôt cantonal de base

Le point 2.2. du Tractanda est soumis à l'approbation de l'assemblée par vote à main levée. Il est accepté à l'unanimité.

2.3 Modification du coefficient de l'impôt sur le bénéfice et le capital des personnes morales de 80% à 83% de l'impôt cantonal de base

Le point 2.3. du Tractanda est soumis à l'approbation de l'assemblée par vote à main levée. Il est accepté à l'unanimité.

2.4 Modification du coefficient sur la contribution immobilière, calculé sur la valeur fiscale, de 1‰ à 1,5‰

Le point 2.4. du Tractanda est soumis à l'approbation de l'assemblée par vote à main levée. Il est accepté à la majorité : 54 acceptations ; 2 contre-épreuves ; 2 absentions.



## 2.5 Crédit pour l'étude de la réfection des routes AF

L'investissement précité au point 2.5 est soumis à l'approbation de l'assemblée par vote à main levée. Il est accepté à l'unanimité.

## 2.6 Crédit supplémentaire pour l'adaptation du PAL

L'investissement précité au point 2.6 est soumis à l'approbation de l'assemblée par vote à main levée. Le résultat des votes est le suivant : 54 acceptations ; 5 absentions. Il n'y a pas de contre-épreuve.

## 2.1 Budget de fonctionnement et d'investissement

Le Président rappelle que pour le budget, le Conseil communal n'a pas le droit de vote.

Le Budget de fonctionnement et d'investissement est soumis à l'approbation de l'assemblée par vote à main levée. Il est accepté à l'unanimité.

Le président remercie les citoyens présents pour leur confiance et souligne que ce bonus fiscal sera employé à bon escient.

# 3. Nomination de l'organe de révision pour la période 2013 à 2015

Un organe de révision est nommé pour trois ans. Actuellement le mandat est attribué à la fiduciaire MCM de Grange-Paccots. La commune est contente du travail de ce réviseur. L'offre est la même pour ces trois prochaines années, soit 4'500 francs + la TVA, soit au total 4'860 francs.

## ➔ Approbation

La nomination de l'organisme de révision est soumis au vote de l'assemblée qui l'accepte à l'unanimité.

# 4. Modification des statuts des associations de communes suite à l'approbation de la nouvelle clé de répartition des communes de la Veveysse

Le Président explique à l'assemblée que la péréquation financière a été réadaptée et de ce fait les statuts des associations de communes pour le CO, le RSV et la RGV doivent être adaptés selon la clef de répartition veveysanne.

En fait, la nouvelle péréquation financière cantonale induit, partout dans le canton, la suppression de l'un des trois critères des anciennes clefs, celui précisément qui prenait en compte l'indice pondéré de la capacité financière. Ainsi, tant pour le CO que pour le RSV ou la RGV, la modification des seuls articles relatifs à la clé de répartition financière est soumise pour approbation à l'assemblée communale. Ce mode de faire est conforme aux exigences du Service des communes.

## 4.1 Pour le Cycle d'orientation de la Veveysse

Le Président donne connaissance de la modification de l'article 19 des statuts du CO.

« Art. 19 <sup>1</sup>Les dépenses liées aux investissements sont gérées par l'Association. Après déduction des ressources, elles sont réparties entre les communes membres en appliquant la clé de répartition veveysanne, soit :

- pour 40% en fonction de la population légale ;
- pour 60% en fonction du rendement de l'impôt cantonal total (impôt sur les personnes physiques, impôt sur les personnes morales et impôt à la source).

<sup>2</sup> Les données prises en compte sont les statistiques cantonales connues les plus récentes.  
l'art. 20, Charges de fonctionnement, découle de l'art. 19. Il est inchangé »

A titre d'information, lorsque la clef de répartition veveysanne a été créée, elle se basait sur le calcul suivant : 50% selon de la population dite légale, 50% selon la population dite légale pondéré à l'indice de capacité, soit 5,225 % pour la commune de La Verrerie. Lors de l'élaboration de la nouvelle clef veveysanne, le pourcentage qui se rapportait le plus à la situation est celui qui a été choisi. Pour notre commune on sera à 5,219%.

## 4.2 Pour le Réseau Santé Veveysse

Il donne également lecture de la modification de l'article 23 des statuts du RSV.

### Art. 23 Répartition des charges

<sup>1</sup> La répartition des charges : frais annuels d'investissements ; frais annuels d'exploitation ; charges financières de fonctionnement (intérêts et amortissements) ; charges d'exploitation ; charges communes entre les communes membres est calculée selon la clé veveysanne, soit :

- pour 40% en fonction de la population légale ;
- pour 60% en fonction du rendement de l'impôt cantonal total (impôt sur les personnes physiques, impôt sur les personnes morales et impôt à la source).

<sup>2</sup> Les données prises en compte sont les statistiques cantonales connues les plus récentes. Les charges financières des EMS sont réparties selon la clé veveysanne, après déduction de l'éventuelle participation préalable de la commune-siège.

## 4.3 Pour la Région Glâne-Veveysse

Puis de l'article 31 des statuts de la RGV.

<sup>1</sup> Les communes du district de la Veveysse se répartissent leur part globale selon la clef veveysanne, soit :

- pour 40 % en fonction de la population légale ;
- pour 60 % en fonction du rendement de l'impôt cantonal total (impôt sur les personnes physiques, impôt sur les personnes morales et impôt à la source).

<sup>2</sup> Les données prises en compte sont les statistiques cantonales connues les plus récentes.

## ➔ Approbation

La modification des statuts des trois associations de communes cités ci-dessus sont soumis au vote de l'assemblée. Les points 4.1, 4.2 et 4.3 sont acceptés à la majorité. Il y a une abstention. Aucune contre-épreuve.

## 5. Présentation du projet des nouvelles infrastructures scolaires choisi

Le Président informe que le concours du projet de construction de nouvelles infrastructures scolaires a eu lieu et qu'un lauréat a été choisi. L'exposition des concours a été ouverte au public.

En préambule, Le Président souligne que la commune est satisfaite d'avoir choisi le concours ouvert, bien que cette solution présentait le danger de tomber sur un architecte de l'étranger. Par rapport au concours sélectif, il était plus certain de trouver un projet qui nous convienne. M. Page, architecte qui a dirigé le concours, l'avait du reste relevé. Il était prévu une construction séparé de l'école existante, mais en examinant les 63 projets déposés, le jury composé de 13 personnes est arrivé à l'unanimité sur le choix de ce projet qui est présenté ce soir.

Les plans dudit projet sont projetés à l'écran et commentés. Ce projet est tout à fait réalisable et approprié au terrain. Il a été choisi selon les critères financiers, mais aussi en tenant compte de la circulation dans l'établissement (les enfants pourront aller en chaussons à la gymnastique). Il laisse une grande surface pour un terrain de foot, la cour d'école et la possibilité de réaliser une cour d'école en dur. La zone des bus pourra être agrandie pour plus de visibilité. Le bâtiment s'intègre bien dans le paysage existant.

Il y avait une difficulté particulière pour les architectes qui ont élaboré notre projet, soit les deux architectures différentes des bâtiments existants.

Il y aura un seul ascenseur pour tout le bâtiment, le projet traite l'enveloppe du bâtiment existant. Les façades du bâtiment existant ont déjà bien vieilli, le projet choisi traite cette question, ainsi on fait d'une pierre deux coups.

Le lauréat a choisi de ne pas créer les places d'abri PC supplémentaires, en traitant les anciens abris existants, raison pour laquelle, bien qu'il soit le premier prix, il a eu une mention.

Ce projet sera développé, il y a encore 95% du travail à effectuer.

Lors de l'exposition il y a eu beaucoup d'avis favorables.

#### Questions et remarques des citoyens

Denis Grandjean, relève au sujet des places de protection civile, que le canton a modifié la Loi dernièrement et que la gestion des abris PC sera cantonalisée. Pour l'instant, les communes disposent des montants figurant dans leur compte pour la construction de nouveaux abris, mais une fois la Loi en vigueur, il sera utilisé par l'Etat. Il y a 380'054 francs dans le compte de notre commune pour ce poste, aussi suggère-t-il de profiter d'utiliser cet argent. Il propose également de prévoir des places de parc supplémentaires.

Le Président informe que la commune créera un lien sur son site Internet qui permettra à chacun de consulter le rapport du jury.

Didier Santschi ne trouve pas nécessaire d'ajouter des places de parcs, car celles-ci inciteront les mamans à amener leurs enfants en voiture à l'école. 40 places c'est beaucoup, l'école étant dévolue aux enfants. Le Président informe que le terrain longeant la cave à fromages est propice tant à des places de parcs qu'à d'autres propositions, de même pour la place qui longe la route communale. C'est un sujet à étudier. A ce sujet, Frédéric Deillon propose l'aménagement d'une place de jeux hors école le long de la cave.

Patrick Perrenoud s'interroge sur la dimension de la salle de sports : sera-t-elle aux normes pour accueillir les activités sportives? Le Président l'affirme et explique que la grandeur de la salle est calculée selon le bassin de population. M. Ducrot à néanmoins conseillé de la prévoir une catégorie plus grande pour répondre justement aux normes pour le sport. Elle mesurera 16 x 28 mètres.

Michel Carrel demande s'il est prévu un emplacement pour le public qui désire regarder par exemple un tournoi qui se déroulerait dans la salle de sports. Le Président explique que l'idée peut être étudiée lors du développement le projet, quoiqu'il faille prendre en compte le point de vue financier.

Marc Pauchard demande si le projet tient compte d'un développement beaucoup plus grand de la commune. Le Président souligne que la commune penche pour un développement modéré, voire très modéré. Le Conseil communal désire réserver quelques zones à bâtir, en particulier pour les jeunes citoyens. Actuellement il reste quelques zones à bâtir, soit le terrain propriété de la paroisse qui est affecté à la moyenne densité ; trois villas triples se construisent au Chalin et un quartier de villas est projeté à la Lessa. Ensuite l'agrandissement se calmera. Marianne Currat, Présidente de la Commission scolaire a présenté les nouvelles statistiques des élèves. Il y aura une ouverture de classe l'an prochain.

Si la nouvelle Loi scolaire est adoptée, le cercle scolaire devrait compter 200 élèves au minimum et on devrait alors fusionner avec un autre cercle.

Marc Pauchard pensait à un agrandissement dans le futur. Le Président rappelle que l'école du Crêt avait été conçue pour recevoir un 2<sup>ème</sup> bâtiment identique en cas de nécessité et on s'aperçoit que les temps changent, ainsi que les modes d'architectures.

## **6. Divers**

### Fusions des communes

Le Président relève que les journaux locaux ont écrit au sujet des discussions à propos des fusions des communes. Il souligne que M. le Préfet a mis les bouchés doubles, on ne sait pas pour quelle raison. Les conseils communaux de la Veveyse rencontreront M. le Préfet en janvier. C'est le travail du Conseil communal de participer à ces discussions. Notre opinion ne va pas plus loin, dans le cadre de notre Conseil

communal, nous n'avons pas un avis à 100% sur la décision future. Lors de l'assemblée du printemps on pourra peut-être en dire plus.

Le Président ajoute que les lois demandent des structures de plus en plus grandes, soit plus de services intercommunaux et les chiffres sont décidés par les commissions. Les communes perdent de leur autonomie. Ceci le fait réfléchir à la question.

### Fusion des Service sociaux

Toutes les communes de la Veveyse ont répondu favorablement à la fusion des services sociaux à l'exception de notre commune. Le Conseil communal accepté néanmoins de discuter de fusion, pour autant que ce service ne lui coûte pas plus cher. Il a décidé de réactiver le Groupe de travail pour trouver un consensus. Le Président relève que notre commune est déjà solidaire puisqu'elle participe au pot commun. Il y a lieu de travailler pour trouver la meilleure solution pour tous, en n'oubliant pas que la commune de Châtel-St-Denis serait la bénéficiaire de cette fusion.

### Création d'un service professionnel pour les curatelles

Il y a une nouvelle Loi sur le service des curatelles. Un groupe de travail a été fondé il y a deux ans afin d'examiner les solutions qui répondent à la nouvelle Loi. Actuellement, les curatelles sont gérées par des curateurs privés. La nouvelle loi exige de travailler avec des professionnels. Ce nouveau service sera en fonction au 1<sup>er</sup> septembre. Les curateurs privés qui sont en place ne seront pas licenciés. Un professionnel du métier a été engagé à 60% et sera chargé d'examiner les dossiers puis de les transmettre aux curateurs privés. Les curateurs privés ne seront pas remplacés au fur et à mesure de leur départ, le service se mettra en place. Il y aura une structure intercommunale, à l'exemple du RSV.

### RER Bulle - Palézieux

Les gares principales du RER dans notre région sont Bulle - Châtel-St-Denis - Palézieux. Une Commission des transports chapeauté par le Service de la mobilité a travaillé sur les nouveaux horaires. Il est très difficile de trouver une solution qui convienne à tous.

Dans notre commune, il y a quelques soucis, comme l'attente des élèves du CO domiciliés à Progens durant 25 minutes à la gare de La Verrerie. Dans un premier temps, la commune va essayer de régler cette question. Elle a écrit au Service de la mobilité.

Le Président demande si les citoyens ou citoyennes ont des remarques à formuler au niveau du fonctionnement de la commune.

★ ★ ★ ★ ★

Hervé Majeux est contrarié sur le fait qu'à Progens les bus qui montent croisent les enfants à pied alors qu'il passe sur le trajet. Il trouve cette situation inadmissible car la route est étroite.

Le conseil communal répond à M. Majeux qu'un arrêt de bus doit être conditionné, par exemple : par une place d'arrêt suffisante pour dégager la route, l'enfant doit pouvoir descendre du côté droit du bus.

Quant à la limitation de la vitesse et la sécurité des enfants, la commune a déposé plusieurs requêtes. Le canton répond qu'elle doit construire des trottoirs. Le Conseil communal examine cette question. La zone du Chalin pourrait accueillir un arrêt, le bus tournerait au rond point. A Progens, les enfants pourraient passer par le chemin de Plan-Champ, puis par le cimetière avec la création d'un passage piétonnier. Le Président souligne que plus il y a d'arrêts du bus scolaire, plus les enfants devraient partir tôt de la maison. Le conseil communal prend note de la remarque. Il souligne qu'il faut aussi penser à tout le circuit emprunté par les écoliers de notre commune.

★ ★ ★ ★ ★

Christine Blanc informe qu'elle a écrit à la commune au sujet de la pose des piquets à neige, car elle a installé une tondeuse automatique et le fil passe en bordure de sa propriété. Elle désire que la commune installe un fourreau pour le piquet à neige à ses frais, pour ne pas endommager le fil. Le Président l'informe que la commune a bien reçu son courrier et va répondre à sa demande.

★ ★ ★ ★ ★

Le Président remercie ses collègues du conseil communal, le personnel administratif, ainsi que tout le personnel communal. Il remercie également les membres des différentes commissions et informe que Marianne Currat démissionne au 31 décembre 2012, après 12 ans au sein de la commission scolaire, dont 5 en tant que Présidente. Elle s'est beaucoup investie et mérite l'applaudissement de l'assemblée. Léonore Blanc domiciliée à Progens a été nommée membre de cette Commission par le Conseil communal.

Plus aucune autre question n'est soulevée, le Président remercie les participants de leur présence et souhaite à tous une bonne fin de soirée et de bonnes fêtes de fin d'année.

La séance est levée à 22h40.

Approuvé le : .....

La Secrétaire :

Le Syndic :